UNE NOUVELLE PRISE IMPORTANTE DE LA DOUANE

1.610 kilos de tabac et 14.800 cigarettes ont été saisis à Roubaix dans une auto dont le chauffeur, frère du bandit Bryon, a été arrêté

Nous avons signalé hier l'importante prise d'une valeur de 300.000 francs, réalisée par la douane, à Tourcoing.

Or, voici que la brigade de recherches de Fives-Lille vient de se signaler par une nouvelle capture, à Roubaix. Capture intéressante à tous égards, certes, car outre la valeur de la marchandise, son intérêt se double de l'arrestation d'un individu que l'on pouvait considérer comme dangereux.

« HALTE A LA DOUANE ! »

Rue d'Avelghem, à Roubaix, la nuit de vendredi à samedi, le brigadier Subille était de surveillance. Il était accompagné dans sa garde des sous-brigadiers Gilloots et Covain, des préposés Darras, Coget, Dewandeler, Secq et Boucy.

La nuit n'était pas trop noire, aussi les douaniers virent-ils venir d'assez loin, relativement du moins, une auto qui, tout en paraissant assez lourdement chargée, roulait à toute vitesse.

— « Arrêtez !... Halte-là !... » crièrent en vain les douaniers.

Le conducteur de l'auto n'eut cure de ces cris et, redoublant même de vitesse, continua sa route.

Le cas était clair !... Aussi, une poursuite mouvementée commença-t-elle dans la nuit et à travers le méandre des rues.

Heureusement, le carrefour de la rue de la Potennerie était là. De force, l'auto dut ralentir son allure. Le sous-brigadier Covaix et le douanier Darras en profitèrent pour sauter sur le marchepied de la voiture.

Après une courte résistance, le conducteur du véhicule dut bloquer ses freins et s'arrêter.

L'homme « fut descendu » et interrogé. Interrogatoire intéressant, certes et qui apparut de suite tel aux douaniers, dès que l'individu capturé montra ses papiers d'identité.

LE FRERE DU BANDIT BRYON

Il s'agissait, en effet, du propre frère du bandit Bryon, le complice d'Ovaere et de Kistiaens dans l'attaque à main armée du bureau du receveur de Mons-en-Baroeul.

— « Bonne prise !... » fit de suite le brigadier Subille.

— « Brigadier, vous avez raison », murmura un de ses subordonnés.

Le frère du bandit, Jules Bryon, demeure 20, rue de Tourcoing, à Wasquehal. Menotes aux mains, on lui fit réintégrer sa voiture et l'on se remit en route pour la douane de Fives, un des douaniers tenant le volant.

UNE PRISE DE 200.000 FRANCS

Là, on s'occupa de visiter la cargaison. Elle était importante et se résume de la sorte : 1.610 kilos de tabac, plus 14.800 cigarettes, le tout d'origine belge.

Si on tient compte de la valeur de l'auto, la prise forme un total d'environ 200.000 francs. Bonne journée pour la Douane, on le conçoit.

Ajoutons que le brigadier Subille est en passe de réaliser un bon petit pécule de supplément à ses appointements normaux. Il en est, en effet, à sa onzième prise importante depuis huit mois.

Inutile de dire que Jules Bryon a été maintenu en état d'arrestation.

LA CONFERENCE DU DESARMEMENT

Qu'ils le sachent bien à Genève : Jamais, à aucun prix, « Le Diable » ne désarmera, tant qu'il restera un seul cor à détruire. « Le Diable » enlève les cors en 6 jours, pour toujours : 3 fr. 95 toutes pharmacies. Attention !... Exigez « Le Diable ». Epernay, Pharmacie Weinmann. Dépôt à Lille, Phie Uuiverselle, pl. Richebé ; à Lens, Phie Dieuzeide, Bd. Jean-Jaurès.

UNE RECEVEUSE DES POSTES QUI DÉTOURNAIT DES MANDATS VA ÊTRE POURSUIVIE

Devant le juge d'instruction de Bar-le-Duc a comparu Mme Vve Reveille, née Henriette Taureau, 43 ans, demeurant à Champigny-sur-Marne, qui est prévenue de détournements de fonds, faux et usage de faux.

Etant receveuse des postes à Saudrupt (Meuse), cette femme avait détourné le montant de plusieurs mandats-poste, elle avait inscrit sur ses registres des sommes inférieures à celles réellement portées sur les mandats. La coupable a reconnu les faits. Sa comptabilité va être contrôlée par l'administration.

L'ATTENTAT ANTIFASCISTE D'AUBAGNE

M. Courchet, juge d'instruction, a interrogé hier matin Dante Fornarsari et Pietro Cocianacci, les deux Italiens appréhendés immédiatement après l'attentat antifasciste commis à Aubagne à la Maison des Italiens et au local de l'Association des Anciens Combattants italiens de la grande guerre.

C'est de concert qu'ils ont préparé et accompli leur acte terroriste. La bombe a été bourrée avec de la poudre de chasse puis munie d'un détonateur que Fornarsari avait apporté d'Italie.

LE BUDGET ITALIEN

Le Conseil des ministres d'Italie, réuni samedi matin, a approuvé le budget des dépenses pour l'exercice 1932-1933, s'élevant à 20.000 millions de lires avec, pour la guerre, 2.960 millions ; la marine 1.538 millions et l'aéronautique, 754 millions.

Le total des recettes prévues s'élevant à 18.647 millions, il ressort une diminution sur l'exercice précédent de 256 millions et le budget sera en déficit de 1.412 millions.

D'autre part, le mouvement des capitaux indiquant un passif de 182 millions, le budget accusera un déficit global de 1.594 millions de lires.

L'Assemblée générale des Débitants de boissons du Nord et du Pas-de-Calais

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Les baux des brasseurs. — Après diverses discussions et échanges de vues, le vœu suivant fut également voté :

« Considérant que la liberté du commerce et de l'industrie est à la base même de notre droit civil.

» Que le principe même de cette liberté est constamment violé par les brasseurs du Nord et du Pas-de-Calais, lesquels imposent, à leur clientèle débitants de boissons, des contrats de fournitures de marchandises particulièrement draconiens.

» Que non seulement les brasseurs imposent ces conditions excessives de fournitures, pour les locaux dont ils sont propriétaires ou locataires principaux, à des prix majorés considérablement et sans aucune garantie de qualité, mais aussi, et surtout, abusent de leur situation de bailleurs, pour obliger le débitant de boissons à se dépouiller, à leur profit, soit de son fonds de commerce en totalité, soit d'un des éléments les plus importants — la licence — et ce, sans bourse délier.

» Que c'est ainsi que de nombreux débitants de boissons, après avoir payé leur fonds de commerce de leurs propres deniers, s'en voient complètement dépossédés lors du renouvellement du bail, par l'application rigoureuse des clauses qui y sont incluses.

» Qu'il importe de mettre fin à de tels procédés qui ne sont employés dans aucune autre industrie, par des mesures législatives énergiques.

» Emet le vœu : Qu'une loi intervienne à bref délai déclarant la nullité de plein droit, de toute clause de bail portant sur un objet autre que la location de l'immeuble et la fixation du taux du loyer. »

La taxe unique. — M. Clarey montra alors les raisons que les débitants avaient de travailler pour l'adoption de la taxe unique et la suppression de celle sur le chiffre d'affaires. Puis M. Imart, rappela que les démarches étaient sur le point d'être couronnées de succès et qu'allait bientôt cesser l'inquisition fiscale particulièrement odieuse aux yeux du petit commerce de boissons, et il déposa le vœu suivant :

« Considérant que des études sont actuellement activement poursuivies par l'Union Générale des Syndicats de la Brasserie Française, par la Confédération Nationale du Commerce des boissons et par les Administrations intéressées, en vue du remplacement de la taxe sur le chiffre d'affaires sur la bière, par une taxe unique à la production.

» Que déjà pareille réforme a été adoptée pour la vente de différentes boissons, telles que les vins, cidres et poirés, dans les débits à consommer sur place.

» Qu'en ce qui concerne la bière, des divergences de vues ont surgi sur les modalités d'application de la taxe unique, mais qu'il apparaît d'ores et déjà que l'application de la taxe à l'hectolitre, quelle que soit la qualité de la bière vendue, créerait des inégalités de traitement choquantes qui atteindraient principalement le petit débitant.

» Qu'au contraire l'application de la taxe unique au degré-hectolitre de bière fabriquée est seule de nature à égaliser uniformément cette charge entre tous ceux qui doivent la supporter.

» Considérant en outre : Que seuls les débits de boissons non classés ont bénéficié de la suppression de la taxe sur le chiffre d'affaires en ce qui concerne les vins, cidres et poirés, à l'exception des établissements classés en première et deuxième catégories.

» Que cette différence de traitement n'est pas admissible, puisqu'elle porte une grave atteinte au principe de l'égalité de tous les citoyens devant l'impôt.

» Emet le vœu : Que la taxe sur le chiffre d'affaires en ce qui concerne la bière soit remplacée par une taxe unique à la production appliquée au degré-hectolitre de bière fabriquée, à un taux qui sera déterminé par une commission compétente.

» Que dans le cas d'adoption de cette réforme, le bénéfice en soit accordé à tous les débits de boissons, sans distinction de classe.

» Qu'en ce qui concerne les vins, cidres et poirés, le bénéfice de la suppression de la taxe soit étendu à tous les établissements.

Les quatre vœux soumis à l'assistance furent adoptés à l'unanimité.

La séance fut levée à 18 h. 30, après que l'on eut voté dans l'enthousiasme, l'envoi d'un télégramme de félicitations au Président de la Confédération Nationale des Débitants de Boissons qui venait d'être promu au grade d'officier de la Légion d'honneur.

LAINE SPORT
QUALITÉ MÉRINOS
Tous coloris, les 50 grammes **2.95**
ROUBAIX-LAINES 10, rue des Fossés LILLE
0538

PAS DE TOMBOLA POUR LES PORTEURS DE BONS DE L'EXPOSITION COLONIALE

On communique la note suivante :

« Des renseignements ont été, de divers côtés, demandés au commissariat général de l'Exposition coloniale, sur le tirage d'une tombola comportant des lots en nature, qui aurait été organisée en faveur des porteurs de bons de l'Exposition coloniale internationale.

» Le commissariat général fait connaître que, devant les résultats obtenus par le placement des bons, il n'a pas été jugé nécessaire de procéder à cette tombola, laquelle, d'ailleurs, n'avait été prévue qu'à titre éventuel, à l'article 5 de la convention passée entre l'Etat et les établissements financiers, pour l'émission des bons à lots. »

LA CONFÉRENCE faite hier à Lille par le Professeur Piccard

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

— Un coup de vent affola les gens chargés de la manœuvre et non seulement la cabine eut à en souffrir, mais notre départ trop précipité, fut prématuré. La soupape fut tout de suite hors d'usage.

Nous sommes partis à 3 h. 57 du matin, le 27 mai. A 4 h. 25 nous étions à 15.400 mètres. Nous avions monté verticalement à 30 kilomètres à l'heure. Nous étions enfermés dans une cabine sphérique en aluminium et le volume de notre ballon était de 14.000 mètres cubes. A cette hauteur le ciel était bleu noir. Nous étions dans la stratosphère. Nous apercevions la terre voilée par une couche de brume qui planait à une hauteur de 12.000 mètres de notre globe. Des tumulus montaient éclairés par le soleil. Les montagnes étaient visibles. Nous voyions les Alpes bavaroises et les Alpes tyroliennes.

Arrivés à 16.000 mètres, la corde de la soupape était embrouillée, il nous fallut longuement attendre... ».

En ce qui concerne la température le Professeur expliqua qu'à 12.000 mètres le thermomètre indiquait — 55°, puis il atteignit + 41° et on apprit que le soleil stratosphérique constituait la moitié de l'énergie solaire, l'autre moitié chauffant seule la terre.

— Ainsi, il y a une moitié de cette énergie qui est absorbée par l'atmosphère et qui est perdue.

M. le professeur Piccard narra ce que fut la descente lente et comment il précisa que la limite de la stratosphère est à 12.000 mètres. A 4.500 mètres la pression atmosphérique de l'air était égale à celle incluse dans la cabine sphérique.

Le conférencier donna des détails pittoresques et saisissants sur l'atterrissage.

LES RÉSULTATS SCIENTIFIQUES

— Au point de vue scientifique nous n'avons pas obtenu ce que nous désirions, mais on sait maintenant qu'on peut recommencer. Il n'y a aucun danger spécial. Nous savons ce que doit être, pour faire ce voyage, notre laboratoire à la fois électrique, physique, météorologique et astronomique.

Le ballon libre a ouvert le chemin à l'aviation. Dans la stratosphère il n'existe aucun phénomène inexplicable, et l'histoire du rayonnement mortel est une légende.

L'avenir de l'aviation est dans la stratosphère. Il y a là haut dix fois moins d'air, l'avion peut aller trois fois plus vite, ses forces étant neuf fois plus grandes.

Alors qu'on met 30 heures pour atteindre New-York, il en faudrait 10 dans la stratosphère. Là, aucun remous, le calme parfait, la météorologie n'existe pas, pas de pluie, ni de vent, ni de neige, ni de tempête. C'est l'idéal. On va sous un soleil éblouissant, dans un ciel bleu foncé. Espérons que d'ici peu de temps il existera un trafic commercial et postal régulier dans la stratosphère.

LA MÉDAILLE D'HONNEUR DE L'UNIVERSITÉ A L'ÉMINENT PROFESSEUR

M. Chatelet, recteur, apporta le salut de l'Université de Lille et remit la médaille d'honneur à l'éminent savant.

M. Piccard répondit avec émotion, puis M. Langeron, préfet du Nord, exprima les sentiments de reconnaissance, d'admiration et de respect que suscitait l'audacieux exploit scientifique de l'illustre professeur suisse.

Des projections montrèrent aux spectateurs le côté théorique de l'ascension. M. Piccard donna des explications intéressantes.

A 20 h. 30, un banquet eut lieu à l'hôtel Bellevue.

FRED

M. DE CHAPPEDELAINE A REÇU DES DÉLEGUES DE LA FÉDÉRATION NATIONALE DES SYNDICATS MARITIMES

M. de Chappedelaine, ministre de la Marine marchande, a reçu hier M. Durand, secrétaire général ; M. Pietroni, secrétaire administratif et M. Pasquini, trésorier de la Fédération Nationale des Syndicats Maritimes qui l'ont entretenu de la modification du décret du 19 novembre 1931, concernant les allocations de chômage aux marins du Commerce ; de la priorité à réserver à la main-d'œuvre Nationale pour les embarquements à bord des navires de commerce ; de la révision des pensions des marins.

Les membres du bureau de la Fédération ont tout spécialement insisté sur la nécessité de faire rentrer les marins dans le droit commun en réduisant de 30 à 3 jours le délai prévu pour l'ouverture du droit aux allocations de chômage.

LE CABINET DE M. BÉRARD GARDE DES SCEAUX

Voici la composition du cabinet de M. Léon Bérard, garde des Sceaux, ministre de la Justice : M. Brouchot, substitut près le tribunal de la Seine, directeur du cabinet ; M. Jacques Fourcade, avocat à la Cour d'appel, chef du cabinet ; M. de Souhy, chef adjoint ; M. Berteaux, chef du secrétariat particulier ; M. de Monsegou, auditeur au Conseil d'Etat, chargé de mission ; MM. Dutaut, de la Porte et Jacques Baraduo, attachés.

LES RÉCEPTIONS DE M. LAVAL

M. P.-Laval a reçu successivement dans la matinée de samedi, M. von Hoesch, ambassadeur d'Allemagne ; M. Walter Edge, ambassadeur des Etats-Unis, et M. P.-E. Flandin, ministre des finances.

LE GÉNÉRAL PÉTIN A DOUAI

Mardi 19 janvier, le général Pétin, commandant le 1er corps, viendra inspecter la garnison de Douai comprenant les 15e et 151e d'artillerie et la première compagnie d'ouvriers.

Le général Pétin sera au quartier de Caux à 8 h. 30.

Pour développer le Tourisme Nord-Africain
l'organisation touristique de la Cie Gle Transatlantique
LA SOCIETE DES VOYAGES ET HOTELS NORD-AFRICAIN
crée des
CIRCUITS DE PROPAGANDE
a) en Algérie et Tunisie
Départs les 21 Février, 2 et 16 Mars
Francs : 4.150
b) en Algérie et Maroc
Départs les 9 Février et 22 Mars
Francs . 5.300
INSCRIPTIONS LIMITÉES
BROCHURE ARTISTIQUE « R » ENVOYEE GRACIEUSEMENT
Salon Arabe, 6, r. Auber, Paris
toutes Agences de Voyages et de la Cie Gle Transatlantique
LILLE, ROUBAIX, TOURCOING

Le déficit de la balance commerciale en 1931

L'administration des douanes communique le tableau comparatif en valeur et en tonnage de nos importations et exportations pour l'ensemble de l'année 1931, par rapport à l'année 1930 et à l'année 1913, cette dernière étant considérée comme la dernière année normale d'avant-guerre.

IMPORTATIONS

La valeur de nos importations, objets d'alimentation (dont les articles de production exclusivement exotique), matières nécessaires à l'industrie (dont la houille crue carbonisée et agglomérée) et objets fabriqués, a atteint la somme de 42.199.302.000 fr. pour 58 millions 95.899 tonnes, représentant ainsi des diminutions de 10.311.510.000 fr. et de 2.824.[illegible]12 tonnes, par rapport à l'année 1930 et des augmentations de 33 milliards 377.970.000 fr. et de 13.875.513 tonnes par rapport à l'année 1913.

EXPORTATIONS

La valeur de nos exportations : objets d'alimentation, matières nécessaires à l'industrie et objets fabriqués, a atteint la somme de 30.421.327.000 fr. pour 30.329.434 tonnes présentant ainsi des diminutions de 12.417.894.000 fr. et de 6.550.758 tonnes par rapport à 1930 et des augmentations de 23.541.110.000 francs et de 8.254.921 tonnes par rapport à 1913.

VOYAGES REGULIERS DU « COMTE-ZEPPELIN » EN AMÉRIQUE DU SUD

Les Etablissements Zeppelin ont arrêté le programme des voyages du dirigeable « Comte-Zeppelin » pour cette année. Il effectuera quatre voyages, aller et retour en Amérique du Sud, au printemps : le premier, vers la mi-mars ; le deuxième, début d'avril ; le troisième, à la mi-avril et le quatrième au début de mai. La durée du voyage Friedrichshafen-Pernambouc et retour sera de dix jours : trois jours aller, trois jours d'escale et trois à quatre jours pour le retour.

Le prix d'un voyage aller sera de 2.000 marks et 3.000 marks aller et retour. Du milieu du mois de mai au mois d'août, le dirigeable entreprendra plusieurs voyages au-dessus de la Suisse. Le prix, pour une excursion d'une journée, sera de 260 marks. A partir du milieu du mois d'août, il effectuera plusieurs voyages au Brésil.

Une visite qui s'impose
Aux étalages actuels de **ROYAL TAILOR**, 65 et 67, rue Nationale, à Lille, où vous verrez une vente-réclame sans précédent :
Complete et pardessus sur mesures, 395 et 450 fr. Tailleur et manteau de dames, sur mesures, 450 fr.
Ne pas confondre avec les soi-disant vêtements sur mesures qui vous sont offerts à vil prix.
ROYAL TAILOR est une maison de tout premier ordre qui ne poursuit que deux buts : vous bien servir afin que vous restiez son fidèle client, éviter le chômage dans son personnel. 0543

LE BOXEUR AL BROWN VA ÊTRE OPÉRÉ

Le boxeur Al Brown a dû entrer à l'hôpital, à New-York, pour subir une opération rendue nécessaire à la suite du coup bas dont il a été frappé dans un récent match à Los Angelès. En conséquence, le boxeur n'a pas pu s'embarquer à bord du « Paris » pour se rendre à Cardiff, où il devait participer à un match de boxe au profit d'œuvres de bienfaisance.

POUR LA SÉCURITÉ DE NOS FRONTIÈRES

UNE IMPORTANTE MOTION DES OFFICIERS DE RÉSERVE

Le congrès de la Sécurité s'est ouvert, samedi matin, à 10 heures, à la Sorbonne, sous la présidence de M. Désiré Ferry, député de Meurthe-et-Moselle, ancien ministre, président de l'Union nationale des officiers de réserve. Des allocutions exposant le problème du désarmement ont été prononcées par l'amiral Docteur, au nom de l'armée de mer ; le général Niessel, au nom de l'armée de l'air ; le commandant Carré, au nom de l'armée de terre ; le commandant Flanderka, délégué des O. R. de l'armée tchécoslovaque ; le lieutenant Smogorzewski, délégué des O. R. de l'armée polonaise ; le capitaine Mirkovitch, délégué des O. R. de l'armée yougoslave, et le capitaine Demets, sénateur belge, président des officiers de la campagne 1914-1918, au nom des O. R. de l'armée belge.

La motion suivante a été ensuite adoptée par les congressistes :

« Les présidents des 422 associations affiliées à l'U. N. O. R. et représentant 86.000 officiers de réserve, réunis à la Sorbonne, à l'occasion de leur assemblée générale annuelle le 16 janvier.

» Considérant que les officiers de réserve qui ont la responsabilité des 9/10e des commandements de l'armée mobilisée ont le devoir, en dehors de toute considération d'ordre politique, d'intervenir dans les questions intéressant la défense nationale.

» Considérant que la France a spontanément réduit ses forces militaires dans des proportions qui n'ont été atteintes par aucun autre pays, en diminuant des 2/3 le nombre de ses divisions, le chiffre de ses effectifs et la durée du service militaire obligatoire.

» Considérant que la France est arrivée à l'extrême limite des réductions et qu'elle ne pourrait, dans l'état présent de l'Europe, aller plus loin dans cette voie sans compromettre gravement sa force défensive.

» Considérant que la France, résolument attachée à la paix, pour laquelle elle a fait tant de sacrifices, doit toujours rester en mesure de la faire respecter,

» Adressent au chef de l'Etat et au gouvernement l'assurance de leur loyalisme absolu et de leur entière confiance pour assurer la sécurité de nos frontières et l'indépendance de la patrie. »

COMITÉ DE PATRONAGE DES H. B. M. DU NORD

Le comité de patronage des Habitations à Bon Marché et de la Prévoyance Sociale du département du Nord s'est réuni hier, à la préfecture, sous la présidence de M. Scrive-Loyer.

M. Davaine et M. Scrive-Loyer ont eu leurs pouvoirs renouvelés pour occuper les fonctions de président et de vice-président de cette assemblée, pendant l'année 1932.

Le comité a, au cours de sa réunion, examiné un certain nombre d'affaires qui lui étaient soumises et dont nous donnons ci-après un bref exposé :

— Demandé d'approbation de modifications apportées aux statuts de la Société d'habitations à bon marché « La Mouchonnière », à Seclin, à la suite d'une augmentation du capital social par voie d'apports en nature.

— Approbation des statuts de la Société « La Loosoise », à Loos.

— L'Office municipal d'habitations à bon marché de Valenciennes sollicite l'extension de la garantie qui lui est accordée par le département, en vue du paiement des intérêts et de l'amortissement des prêts consentis par la Caisse des Dépôts et Consignations, pour construction de maisons à bon marché. — Cette demande a fait l'objet d'un avis favorable et sera soumise, dans ces conditions, à la décision du Conseil Général.

— La même garantie a été demandée à la commune de St-Rémy-du-Nord, par la Société « La Famille Ouvrière », de Maubeuge. Cette affaire est également accueillie par le comité de patronage avant son approbation par l'administration.

— Divers budgets présentés par des organismes d'habitations à bon marché ont été ensuite examinés.

— Il en a été de même pour des demandes de subventions individuelles formulées par des pères de familles nombreuses ou des pensionnés de guerre ou de travail désirant se construire un logement salubre et avec les facilités consenties par la loi Loucheur.

N'ACHETEZ PLUS VOS LÉGUMES
C'est la crise. Vous voudriez réduire vos dépenses. Et vous achetez vos légumes !
Pourquoi ne pas les produire vous-même ? Vous avez un jardin : cultivez-le. Faites-y pousser en abondance, pendant toute l'année, des légumes monstrueux, bien plus beaux et plus frais que ceux que vous achèteriez, des fruits succulents et, si vous aimez les fleurs, des fleurs merveilleuses. Ce sera un plaisir de tous les jours, mais ce sera surtout une source de grands revenus.
Seulement, n'achetez pas vos graines n'importe où. Seules, les bonnes graines donnent de belles récoltes. Adressez-vous donc à la Maison Gonthier Fils, graines et plantes, à St-Quentin (Aisne), qui ne vend que des graines sélectionnées, de germination garantie. Demandez-lui son superbe catalogue en couleur, envoyé gratis et franco sur simple demande. C'est un luxueux album, enrichi d'une merveilleuse photographie en couleurs, sur fond argent. Il contient, à des prix fortement baissés, tout ce qu'il vous faut pour rendre votre jardin productif ; il vous donne tous les conseils nécessaires ; et même, il vous offre des primes. Demandez-le tout de suite.

APRÈS LE DRAME D'AYETTE

M. Fontaine, juge d'instruction, a commis Mlle Bauderlique, médecin aliéniste, directrice de l'asile de Saint-Venant, pour examiner Bory, le meurtrier du cantonnier Rifflart, d'Ayette.

COUR D'APPEL DE DOUAI

MENACES DE MORT A ROUBAIX

Qualtier Bucci, sujet italien, avait fait la connaissance d'une dame Desjardins, qui devint bientôt son amie. Tout alla bien jusqu'au jour où Mme Bucci apprit son infortune. Celle-ci eut alors une explication mouvementée avec sa rivale et Bucci cessa de voir son amie. Mais à la mort de sa femme, l'italien reprit sa liaison. Enfin les relations cessèrent tout à coup et l'événement eut une conséquence judiciaire.

En effet, Mme Desjardins porta plainte contre Bucci, qu'elle accusait de l'avoir menacée de mort parce qu'elle refusait de reprendre leurs relations.

Le Tribunal Correctionnel de Lille condamna Bucci à 4 mois de prison et à verser 1 fr. de dommages-intérêts à la partie civile.

En appel, l'affaire est plaidée par Me Marie-Louise Kah pour la plaignante.

Quant à Bucci, condamné à mort dans son pays par le gouvernement de M. Mussolini, il a craint d'être arrêté en France et extradé ; aussi s'est-il réfugié en Belgique ; il fait donc défaut.

La Cour confirme le premier jugement.

LA CONTREBANDE

Deux arabes, Mohamed ben Ali et Mohamed ben Abdullah, ont été poursuivis pour contrebande.

Le Tribunal Correctionnel de Dunkerque les condamna : le premier à un mois et six mois de prison avec confusion ; le second à 15 jours et tous deux solidairement, à 3.257 francs d'amende.

La Cour ramène à 15 jours et 3 mois la peine de Ben Ali et confirme celle de Ben Abdullah, défaillant. Le chiffre de l'amende est maintenu.

LES ACCIDENTS DE LA ROUTE

M. Clément Quivy, qui passait en auto à Lille, renversa un piéton M. Jean Gaston, qui fut grièvement blessé.

Le Tribunal Correctionnel condamna l'automobiliste à 50 francs d'amende et à verser à la partie civile une indemnité provisionnelle de 2.500 francs.

Après plaidoiries de Mes Meigné et Vanhoucke, la Cour confirme la décision des premiers juges.

LE CAMBRIOLAGE D'UNE BIJOUTERIE A VIEUX-CONDE

A la suite d'un cambriolage commis à Vieux-Condé, chez Mme Vve Maistre, bijoutière, la gendarmerie ne tarda pas à arrêter les deux voleurs, un sieur Emile Bonal et un nommé Jean Delbecq.

Le Tribunal Correctionnel de Valenciennes condamna Bonal à 3 ans de prison et 300 francs d'amende et Delbecq à 18 mois et 200 francs d'amende.

Les deux chenapans ont fait appel et Me Phalempin présente leur défense.

L'avocat fournit sur Delbecq des renseignements qui ont une particulière saveur.

Il s'agit d'une lettre de la grand'mère du cambrioleur.

La bonne femme présente celui-ci comme un garçon irréprochable et voici en quels termes : « La conduite de mon petit-fils Jean Delbecq, au régiment, fut exemplaire ; grâce à son mérite, il se vit confier l'emploi d'aide-cantinier, poste d'honneur et de bravoure ».

Un magistral et unanime éclat de rire salua cette appréciation.

Mais la Cour ne l'accueille pas avec la faveur désirée par la grand'mère. Elle porte, en effet, à deux ans la peine de prison infligée à Delbecq. Quant à Bonal, ses trois ans sont confirmés.

LE PSEUDO JUGE D'INSTRUCTION D'HAZEBROUCK

A la prison d'Hazebrouck, où purgeait une condamnation, Gaston Vasseur, de Le Doulieu, avait fait la connaissance d'un co-détenu Paul Dencœud, de Vieux-Berquin. Les deux hommes se lièrent d'amitié.

Vasseur fut libéré le premier. Il imagina donc en raison de cette bonne camaraderie, d'aller faire visite à la femme de Dencœud.

Mais il se garda bien de se présenter à elle comme un compagnon de chaînes de son mari.

D'emblée, il s'affubla du double titre de juge d'instruction et de médecin-légiste.

Il n'en fallait pas tant pour que la dame Dencœud fut aux petits soins pour un si grand personnage.

Elle n'eut bientôt rien à lui refuser ; elle alla jusqu'à lui faire cadeau du fusil de chasse de son mari. Vasseur la récompensa en donnant une consultation médicale gratuite à la jeune fille de la maison, Maria.

Mais en sortant de prison à son tour, Dencœud apprit son infortune et la disparition de son fusil.

Il en fit une tête, mais il se ressaisit bien vite et porta plainte.

Le Tribunal Correctionnel octroya 3 mois de prison au pseudo juge d'instruction et puis une autre à 2 mois, pour avoir dépouillé un ivrogne d'une somme assez importante.

Le Tribunal prononça la confusion des peines.

En appel, la Cour confirme la première, mais elle élève la seconde à deux ans. La confusion est maintenue.

LA LIQUIDATION DES CAMPS DE MONTOIRE

Une ordonnance de non-lieu intervient

Il y a plusieurs années, M. Verriez, de Tressin, comparaissait devant le Tribunal Correctionnel de Douai pour abus de blanc-seing. Il s'agissait du Consortium de liquidation du camp de Montoire, dont l'Etat avait cédé le matériel à ce groupement.

Cette association qui comprenait des Lillois et des Roubaisiens, arrivait à sa fin et ce fut la liquidation du groupe.

M. Torsez, liquidateur à Lille, fut chargé de cette opération, et un pouvoir fut remis à M. Verriez, avec seule mission, d'après certains associés, de transiger avec l'Etat pour le prix restant à payer. Or, il y aurait eu une rajoute et ainsi, M. Verriez pouvait également toucher de l'argent.

Poursuivi pour des abus de blanc-seing, M. Verriez entendit le Tribunal se déclarer incompétent ; il en fut de même devant la Cour d'Appel et le dossier partit à la Cour de Cassation ; celle-ci, envoya l'affaire devant la Chambre des mises en accusation de Douai, et l'abus de blanc-seing se traduisit en usage de faux.

Un supplément d'enquête fut ordonné et celle-ci n'ayant apporté aucune preuve probante, l'ordonnance de non-lieu fut prononcée en faveur de M. Verriez.

LA GRANDE TOMBOLA de la Presse du Nord

C'est aujourd'hui dimanche, 17 janvier, que commencera la mise en vente des billets de la grande tombola de la Presse du Nord de 1932. L'accueil si cordial et empressé que nos concitoyens ont toujours fait à cette tombola qui tient, incontestablement, le premier rang parmi toutes les tombolas régionales, ne manquera pas de se reproduire cette année encore, malgré les difficultés de l'heure présente.

La tombola de la Presse en est digne, à tous les titres, tant par le but qu'elle poursuit d'assurer une modeste retraite à de vieux journalistes dont la carrière tout entière s'est déroulée au service du public, que par l'intérêt qu'elle présente et les avantages qu'elle offre.

En effet, cette nouvelle tombola, autorisée par arrêté de M. le préfet du Nord, en date du 25 novembre 1931, aura comme gros lots :

1e Un portefeuille d'une valeur de.....	50.000 fr.
2e Un portefeuille d'une valeur de.....	20.000 fr.
3e Un portefeuille d'une valeur de.....	10.000 fr.
4e Un portefeuille d'une valeur de.....	5.000 fr.

La commission de la tombola a estimé qu'en raison de la crise qui se faisait durement sentir dans notre région, il convenait d'ajouter à la longue série des lots une chose susceptible d'être particulièrement appréciée à l'heure présente, soit :

25 Portefeuilles de 1.000 fr.

Cette heureuse initiative sera, nous n'en doutons pas, favorablement accueillie par notre clientèle fidèle, qui verra avec plaisir, dans la période pénible que nous traversons, multiplier les lots en valeur.

Comme les années précédentes, la tombola comportera de nombreux autres lots de haute prix et d'incontestable intérêt ; des lots utiles et agréables, dont la désignation sera faite ultérieurement.

Nos lecteurs savent que, chaque année, l'Association professionnelle des journalistes s'est ingéniée pour augmenter l'attrait et l'importance de ses lots. Il en sera de même cette fois encore, et l'on peut être assuré que cette Association prend l'engagement de faire mieux toujours que par le passé, elle tiendra parole.

Nous aurons à revenir sur cette grande tombola de la Presse, que nous nous bornons aujourd'hui à annoncer.

LE PRIX DU BILLET EST DE

UN FRANC

Les demandes pourront être adressées, dès aujourd'hui, à nos vendeurs et dépositaires, et dans nos bureaux, rue de Paris, 186, à Lille.

UNE ENQUÊTE DU B. I. T. SUR LES CONDITIONS DE TRAVAIL DANS LA MÉTALLURGIE

Par seize voix contre une, le Conseil d'administration du bureau international du travail a adopté le principe d'une enquête du bureau international du travail sur les conditions de travail dans l'industrie du fer et de l'acier.

En vue de cette enquête, il a, en outre, décidé par quatorze voix contre une, la création d'une Commission dont les membres seront désignés à la session d'avril.

UNE NOUVELLE BAISSE DE 10 % SUR LES SALAIRES DANS LE TEXTILE, A WATTEN

La direction de la filature de jute des Etablissements Vandesmet à Watten vient de décider une nouvelle baisse de 10 p. 100 sur le salaire des ouvriers et le traitement des employés.

Ce qui fait, avec la baisse de 15 p. 100 appliquée depuis le mois de décembre, une réduction globale de 25 p. 100.

Cette décision a surpris la calme et laborieuse population ouvrière de Watten. En revanche, le chômage est réduit, jusqu'à nouvel ordre, à une demi-journée par semaine, au lieu d'une journée et demie.

LE CHOMAGE DANS LES MINES DU DOUAISIS

Un chômage complet frappera lundi 18 janvier, le personnel ouvrier des concessions des Mines d'Aniche et d'Azincourt.

Près de dix-huit mille ouvriers seront atteints par cette mesure dont 17.000 à la Compagnie d'Aniche.

ECHOS et CARNET

CALENDRIER. — Dimanche 17 janvier 1932
Soleil : Lever à 7 h. 41 ; coucher à 16 h. 21.
Lune : Lever à 11 h. 15 ; coucher à 1 h. 04.
Aujourd'hui : St-Antoine. — Demain : Ch. de St-Pierre.

MÉTÉOROLOGIE. — Station de Lille : Observations faites le 16 janvier 1932, à 18 h. : Baromètre, 767 mm. 5 ; baisse depuis la veille, à 18 h. : 2 mm. 9 ; Thermomètre : Fronde : 8.5 ; Minima : 6.7 ; Maxima : 11.0 ; Etat hygrométrique : 91 ; Hauteur d'eau tombée depuis la veille à 18 h. : Néant ; Direction du vent : Sud-Ouest ; Force : Modérée ; Direction des nuages : Sud-Ouest ; Etat du ciel : Peu nuageux ; Temps probable pour aujourd'hui : Frais, Brumeux.

PRÉVISIONS DE L'OFFICE NATIONAL. — Région Nord. — Même temps, ciel 3/4 couvert ou entièrement couvert avec quelques chutes de bruine surtout sur le littoral ; vent du secteur Sud-Ouest, 12 à 14 m. s'affaiblissant progressivement. Température diurne stationnaire ; le minimum de température sera sans grands changements sur la veille.

FEUILLETON DU 17 JANVIER. — N. 30

LA CAGE D'ACIER

par Maurice LANDAY

— C'est que ton fils aime la fille de ton rival.

— Mon fils n'a rien à voir dans la trahison de Jack...

— Qui, du reste, ne nous a pas trahis... Widerski fit un bond en arrière.

— Pas trahis... lui ?...

— Il a même refusé de nous trahir, si j'en crois le récit de ton espion...

— Tu le défends ?

— Non, je le juge...

— Tu n'as pas à le juger... tu n'as qu'à t'incliner devant ce que je décide.

— Il me répugne de tuer quiconque n'a pas mérité la mort...

Jack murmura entre ses dents :

— Ça c'est gentil, mon petit « Wo-lo-Yant » ... Je te revaudrai cela !

— Encore une fois, avait hurlé Julius, il ne s'agit pas de rendre la justice mais de nous débarrasser d'un gamin dangereux...

— Renvoyons-le.

— Pour qu'il aille, avec l'intention de se venger, tout raconter à Argirh de ce qu'il a surpris de nos conversations ?

— Tu as raison... Eh bien, gardons-le... et faisons-lui savoir que nous sommes au courant de ses relations avec ton fils... Menaçons-le, s'il nous trahit une fois encore, de la mort la plus cruelle...

— Ah ! ça, tu as donc des raisons majeures pour lui sauver la vie ?

— Aucune... mais l'esprit de justice et de pitié est en moi.

— Cependant, il y a un instant, tu avais accepté de le supprimer...

— Je n'avais pas entendu le récit de ton espion... Mais maintenant, j'ai changé d